



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 31 mars 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt deux Le onze avril à dix-neuf heures et dix minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 7 avril 2022</p>	<p>En exercice : 17</p> <p>Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Madame Charlotte DOS SANTOS, Madame Clothilde BOULIN, Monsieur Michel PETIT, Madame Emilie PETIT, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Sylvie PENOT, Monsieur Franck QUINTON, Madame Tania DORÉ, Monsieur Gérard COQUELLE.</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 17</p>	<p>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Monsieur Dimitri FROT ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES, Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF.</p> <p>Madame Michèle GROSSET a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR

2022/5.3/08	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2022/5.5/09	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021
2022/5.4/10	Compte rendu des décisions
2022/7.1/11	Compte de gestion du budget communal année 2021
2022/7.1/12	Compte administratif du budget communal année 2021
2022/7.1/13	Affectation du résultat M14 budget communal année 2021
2022/7.2/14	Vote des taxes année 2022
2022/7.1/15	Budget Primitif communal année 2022
2022/7.5/16	Vote des subventions 2022
2022/7.5/17	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes
2022/7.5/18	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB
2022/7.5/19	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP
2022/8.5/20	Convention Fonds Solidarité Logement 2022
2022/7.5/21	Subvention exceptionnelle soutien à l'Ukraine
2022/7.5/22	Subvention exceptionnelle Volley Ball
2022/3.2/23	Vente du bâtiment site Pyrex
2022/9.1/24	Adhésion Label Résilience France Collectivités
2022/3.5/25	Dénomination de routes
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2022/5.3/08 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès-verbal officiel.

DESIGNE Madame Michèle GROSSET en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur JARDIM-VIEIRA Orlando donne pouvoir à Monsieur PETIT Michel
Madame DEHON Corinne donne pouvoir à Madame SIMON-AFANASSIEFF Caroline
Monsieur FROT Dimitri donne pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES

2022/5.5/09 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 7 décembre 2021

2022/5.4/10 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil,

Décision D/2022/7.10/01 actualisant la régie de recettes de la cantine scolaire et activités périscolaires / étude surveillée

Décision D/2022/7.5/02 Décision portant sur une demande de subvention au titre du Soutien à l'équipement en vidéoprotection de la région Ile de France

Décision D/2022/7.5/03 portant sur une demande subvention au titre de la DETR 2022

Décision D/2022/1.6/04 portant attribution du marché pour travaux neufs et d'entretien de la voirie

Décision D/2022/2.2/05 portant acceptation d'occuper le domaine public à titre temporaire

Décision D/2022/2.2/06 portant acceptation d'occuper le domaine public à titre temporaire

Décision D/2022/7.10/07 portant modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes des activités périscolaires

2022/7.1/11 Compte de gestion du budget communal année 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021

Ainsi le résultat d'exécution du budget unique se présente comme suit

Résultat de clôture 2021

Investissement	- 58 184,74 €
Fonctionnement	336 307,18 €
Résultat	278 122,44 €

Article 2

Le Maire, le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2022/7.1/12 Compte administratif du budget communal année 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

2021	Prévues	Réalisées
Dépenses	3 664 282,19 €	2 836 119,96 €
Recettes	4 627 260,19 €	3 172 427,14 €
	Excédent 2021	336 307,18 €
	Excédent reporté 2020 Compte 002	1 279 391,60 €
	Total de l'excédent	1 615 698,78 €

Section d'investissement :

2021	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 413 120,39 €	768 521,03 €
Recettes	1 413 120,39 €	710 336,29 €
	Déficit 2021	- 58 184,74 €
	Déficit reporté 2020 Compte 001	-167 251,47 €
	Total déficitaire	- 225 436,21 €

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 615 698,78 €

Et,

Un solde d'exécution de la section d'investissement pour - 225 436,21 €

Article 2

Le Maire et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2022/7.1/13 Affectation du résultat M14 budget communal année 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

AFFECTE le résultat 2021 du budget de la commune comme suit :

Compte 002 (recette de fonctionnement)	: 1 218 488,17 €
Compte 001 (dépense d'investissement)	: - 225 436,21 €
Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	: 397 210,61 €

2022/7.2/14 Vote des taxes année 2022

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2022 et FIXE le produit fiscal attendu

	TAUX 2021	TAUX 2022	BASES N	PRODUIT N
FB	33,54	33,54	3 076 000	1 031 690
FNB	36,93	36,93	29 600	10 931
			TOTAL (Produit fiscal attendu)	1 042 621

Article 2

Le Trésorier Principal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2022/7.1/15 Budget Primitif communal année 2022

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2022

Recettes	Réelles de fonctionnement	3 173 272,52 €
	Résultat reporté	1 218 488,17 €
	TOTAL RECETTES	4 391 760,69 €
Dépenses	Réelles de fonctionnement	3 622 780 €
	Dépenses imprévues 022	80 000 €
	Autofinancement dégagé	455 518,76 €
	Ordres de fonctionnement	4 670 €
	TOTAL DEPENSES	4 162 968,76 €

Recettes	Réelles d'Investissement	662 994,26 €
	Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement	455 518,76 €
	TOTAL RECETTES	1 118 513,02 €
Dépenses	Réelles d'Investissement	1 118 513,02 €

DIT que le budget est voté au niveau des chapitres

2022/7.5/16 Vote des subventions 2022

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions pour l'année 2022 selon les tableaux présentés ci-dessous

Organisme communal	
657362 C.C.A.S	10 000,00
TOTAL	10 000,00

6574 Organismes associatifs	
A.C.J.U.SE (contrôle judiciaire)	100,00
A.F.S.E.P. (sclérosés en plaques)	100,00
Amicale Sapeurs-Pompiers CIS Nemours	100,00
Amicale Sportive Policiers Vallée du Loing	100,00
A.N.S.A – Assoc Nemours-St-Pierre Sports Aventures	600,00
Association Aide aux Enfants Zlynka-Tchernobyl	1 200,00
Association VIRATELLE (FFDSB don du sang)	300,00
Association SOUTIEN FACIL (CLIC Soutien de Nemours)	650,00
Club loisirs et rencontres Maison de retraite	500,00
Comité Entente et Coordination Anciens Combattants	500,00
Coopérative scolaire Elémentaire	3 100,00
Coopérative scolaire Maternelle	2 100,00
Croix Rouge Française	1 300,00
DP Studio	200,00
ES Gymnastique Château Landon	300,00
FNACA	100,00

France ADOT 77	500,00
GENE Nemours et Environs	300,00
HARMONIE de Nemours	200,00
Institution Sainte Marie	250,00
Jeunes sapeurs-pompiers de Nemours	300,00
Kidsport	500,00
La Ligue contre le Cancer	500,00
Le Point du Jour	500,00
Les Amis de Nash	500,00
Les Restaurants du Cœur	2 000,00
MJC La Scala	600,00
Pays de Nemours-Running Trail	500,00
Roller Skating Nemours-St-Pierre	200,00
Secours Populaire	1 000,00
Société de Chasse de Bagneaux S/Loing	2 000,00
Société de Pêche la Vandoise et le Gardon du Loing	500,00
S.P.A. Refuge Vaux Le Pénil	500,00
TELETHON	500,00
U.S.N.S.P. Athlétisme	600,00
U.S.N.S.P. Rugby	600,00
U.S.N.S.P. Sport Adapté	600,00
TOTAL	24 200,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2022 €
Association Sportive Balnéolitaire	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2022 €
Comité des Fêtes	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2022 €
Entente-Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2022 €
LOISIRS ET BIENFAISANCE	20 000,00

2022/7.5/17 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

2022/7.5/18 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Association Sportive Balnéolitaine

2022/7.5/19 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Entente Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre

2022/8.5/20 Convention Fonds Solidarité Logement 2022

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

APPROUVE les modalités de la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2022

2022/7.5/21 Subvention exceptionnelle soutien à l'Ukraine

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour soutenir l'Ukraine

2022/7.5/22 Subvention exceptionnelle Volley Ball

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association balnéolitaine de Volley-Ball

2022/3.2/23 Vente du bâtiment site Pyrex

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de cession du bâtiment Pyrex située la parcelle cadastrée AE 365, située 6 rue du Gâtinai, qui représente une superficie de 3 483 m² et contient un bâtiment de 860 m² pour une valeur de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 euros) à Monsieur Steve ARNOULD et Madame Jennifer LECLERCQ, gérants de la société SAS MOVE'N STOCK

PRECISE la contrepartie d'une taxe foncière au prorata temporis

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte notarié

PRECISE que les frais notariaux pour la vente seront à la charge de l'acquéreur

2022/9.1/24 Adhésion Label Résilience France Collectivités

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHERE au Haut Comité Français pour la Résilience Nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et à accomplir toute formalité relative à cette adhésion, afin que la commune soit inscrite au palmarès des communes labellisées « Résilience France Collectivités » et bénéficie des avantages de l'adhésion au Haut Comité Français pour la Résilience Nationale,

2022/3.5/25 Dénomination de routes

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de la route du Coudray

APPROUVE la dénomination de la route des Poudingues

APPROUVE la dénomination du chemin du Boulay

APPROUVE la dénomination de la route de Bougligny

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h20.



Le Maire,
M. JAMET